



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV](#)®

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

www.formav.co/explorer

Corrigé du sujet d'examen - BP Métallier - U30 - Travaux spécifiques organisation de travaux liées à la maintenance ou la réparation d'ouvrages - Session 2014

Correction de l'épreuve de Brevet Professionnel "SERRURERIE - METALLERIE"

Matière : E.3 - Travaux spécifiques : Organisation de travaux liés à la maintenance ou à la réparation d'ouvrages

Session : 2014

Durée : 4 heures | Coefficient : 3

Correction des questions

Question 1

Énoncé : Combien faut-il installer de main courante dans la cage d'escalier d'un ERP qui a une largeur de 1.50 m ?

Démarche : Selon la réglementation, une main courante doit être installée de chaque côté de la cage d'escalier afin d'assurer la sécurité des usagers. Pour une cage d'escalier large de 1.50 m, cela implique deux mains courantes placées l'une à gauche et l'autre à droite.

Réponse : Il faut installer **2 mains courantes** dans la cage d'escalier d'un ERP d'une largeur de 1.50 m. / 10

Question 2

Énoncé : À quelle hauteur doit se situer la main courante dans la cage d'escalier d'un ERP ?

Démarche : La réglementation précise que la main courante doit être située à une hauteur comprise entre 0.90 m et 1.00 m au-dessus des paliers et des marches. Cela permet de garantir un appui efficace pour les personnes, y compris celles à mobilité réduite.

Réponse : La main courante doit se situer à une hauteur comprise entre **0.90 m et 1.00 m** dans la cage d'escalier d'un ERP. / 10

Question 3

Énoncé : Dans la cage d'escalier d'un ERP, le prolongement minimum de la main courante au départ de la 1ère et à la fin de la dernière marche est égal à combien ?

Démarche : La réglementation indique que le prolongement de la main courante doit être d'au moins 30 cm au-dessus de la première marche et également en bas au niveau de la dernière marche. Cela permet de faciliter la prise en main de la main courante par les utilisateurs.

Réponse : Le prolongement minimum de la main courante au départ de la 1ère marche et à la fin de la dernière marche est de **30 cm**. / 10

Question 4

Énoncé : Dans la cage d'escalier d'un ERP, comment doit-on différencier la main courante de sa paroi support ?

Démarche : Pour garantir la sécurité et la facilité d'utilisation, la main courante doit être différenciée visuellement de sa paroi support. Cela peut être fait en utilisant des matériaux ou des couleurs contrastées pour assurer une meilleure visibilité. Cela est particulièrement important pour les personnes malvoyantes.

Réponse : La main courante doit être différenciée de sa paroi support par des **matériaux ou couleurs contrastées** pour assurer une bonne visibilité. / 10

Methodologie et conseils

- **Gestion du temps :** Assurez-vous de répartir votre temps de manière équitable entre les questions, en laissant du temps à la fin pour revoir vos réponses.
- **Compréhension des règles :** Prenez le temps de bien lire et comprendre la réglementation relative à l'accessibilité dans les ERP. Cela vous aidera à répondre avec précision.
- **Clarté des réponses :** Rédigez vos réponses de manière claire et structurée, en vous assurant d'énoncer les réglementations pertinentes lorsque cela est nécessaire.
- **Exemples pratiques :** Lorsque vous répondez à des questions théoriques, essayez de penser à des illustrations concrètes ou exemples de mise en pratique des normes.
- **Veillez à la précision :** Faites attention aux unités et aux détails (comme les hauteurs) car ils sont essentiels pour une bonne réponse.

© FormaV EI. Tous droits réservés.

Propriété exclusive de FormaV. Toute reproduction ou diffusion interdite sans autorisation.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.